



12646 - À partir de quel jour faudrait-il commencer la retraite pieuse ?

question

Est-il permis d'observer la retraite pieuse à n'importe quel moment en dehors des dix dernières nuits du Ramadan ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Oui, il est permis d'observer la dite retraite en tout temps. Mais la meilleure retraite est celle pratiquée au cours des dix dernières nuits du Ramadan. Car elle permet de suivre l'exemple du Messager d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) et ses compagnons (P.A.a).Cependant, il a été rapporté sûrement de lui qu'il pratiqua ladite retraite en Shawwal au cours d'une année.

Allah est le garant de l'assistance. Puisse Allah bénir et saluer notre prophète Muhammad, sa famille et ses compagnons.

Commission permanente pour les recherches religieuses et la Consultance